Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 8

Artikel: La question sociale et l'école

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

maire, telle qu'on la faite, ne saisit pas l'imagination des jeunes personnes; les définitions qu'elles doivent retenir les ennuyent; elles s'effraient des difficultés qui hérissent la science des participes; l'analyse logique les rebute. Notre nouvelle méthode d'appeler d'abord leur attention sur les exemples, de faire passer et repasser sous leurs yeux les expressions, les tournures de notre langue, avant et après l'explication grammaticale, les réconciliera avec une étude devenue moins aride; et, dès qu'elles y trouveront de l'intérêt, leur intelligence, généralement vive, y fera des progrès rapides. »

Il n'y a pas de différences à établir pour ces matières entre les deux sexes. Nous en dirons autant des moyens d'instruction à employer pour développer l'intelligence des enfants jusqu'à l'âge de dix à onze ans, ainsi que des parties: style et composition. Mais il n'en est pas de même pour les autres branches d'instruction.

(A suivre.)

LA QUESTION SOCIALE ET L'ÉCOLE

Malgré l'importance toujours croissante de la question sociale, les instituteurs et l'école ne s'en étaient guère occupés jusqu'ici. Cependant M. l'abbé Rambaud, directeur de la Cité de l'Enfant-Jésus, à Lyon, publiait récemment un ouvrage destiné aux écoles. C'est le résumé des leçons données aux enfants du peuple qui fréquentent l'école établie par lui-même dans l'un des quartiers ouvriers de Lyon. Cet intéressant ouvrage a pour titre : *Economie sociale et politique ou science de la vie.* Il est destiné aux instituteurs qui désirent initier leurs élèves aux grandes questions qu'embrasse l'économie sociale.

Au moment même où nous recevions le livre de notre ami, M. l'abbé Rambaud, le congrès des instituteurs d'Allemagne, réunis à Francfort-sur-Mein, du 20 au 23 mai (1888) discutait ces mêmes questions sociales et adoptait les thèses suivantes :

1° L'organisation actuelle de l'Etat et de la société, le suffrage universel et la participation du peuple à la direction des affaires, la division du travail et notre état social exigent de l'école un enseignement sur les principes les plus importants de la législation et de l'économie sociale;

2° Dans l'école primaire actuelle, cet enseignement ne peut se donner que d'une manière limitée et combinée avec d'autres branches;

3° La place marquée pour cet enseignement, est à l'heure présente, l'école de perfectionnement;

4° L'enseignement a pour but :

a) De faire comprendre aux élèves l'organisation politique et sociale;

b) De leur expliquer l'importance de la situation qu'ils occupent actuellement et qu'ils occuperont plus tard dans la société;

c) D'éveiller en eux le sentiment du respect des lois et de leur inculquer l'intelligence d'une production conforme aux règles économiques.

5° Cette instruction doit être donnée sans esprit de parti et d'une manière accessible à leur intelligence. La connaissance de l'économie sociale et des lois doivent figurer dans le programme des écoles normales.

Parmi les motifs qu'on a fait valoir en faveur de l'introduction de l'économie sociale à l'école, nous remarquons les suivants : A notre époque où il est souvent question d'une science sociale universelle (Weltwirthschaft), il est nécessaire que l'homme n'ait pas seulement une notion de ce qui passe par ses propres mains et de ce que son regard peut embrasser, mais qu'il connaisse aussi un horizon plus étendu de la vie sociale et qu'il soit familiarisé avec ce qui se passe dans le monde.

Ce programme serait admirable si l'enfant était assez développé pour saisir des questions sur lesquelles les savants eux-mêmes sont partagés et si du reste cette nouvelle branche ne venait encore aggraver le surmenage dont tout le monde se plaint. Disons en terminant que les instituteurs qui se récrient sans cesse contre le surcroît de branches qui encombrent le programme scolaire, sont toujours les premiers à réclamer de nouvelles matières. Témoin ces instituteurs allemands qui demandent l'introduction de l'enseignement de l'économie sociale à l'école primaire. R. H.

S.-P. — Au moment même de mettre sous presse, nous recevons de Berne un petit manuel pour l'enseignement de l'économie sociale aux écoles suisses. Il est dû à la plume autorisée de M. Furrer, rédacteur de la *Feuille suisse de commerce.*

UNE ÉCOLE DE COMMERCE

Dans la séance du 13 avril, le Conseil municipal de Genève a discuté le projet d'une Ecole de commerce à fonder. Le Conseil administratif proposait d'accorder un crédit de 34,000 fr. dont la moitié serait affectée à l'installation, l'autre moitié aux frais de la première année.

Dans la discussion il se manifesta une opposition assez sérieuse contre le projet. Tout le monde avouait que la préparation actuelle des apprentis de commerce était tout à fait insuffisante, qu'ils avaient dans la règle une écriture pitoyable, que souvent ils ne savaient pas écrire une lettre correcte ni calculer convenablement, qu'ils étaient complètement ignorants en géographie et qu'ils ne comprenaient guère que quelques mots d'allemand. Mais, disait M. Annevelle, pour quel âge veut-on établir la nouvelle école ?